

**INITIATIVES DE PLANIFICATION DES  
TRANSPORTS ET  
D'INTÉGRATION MODALE**

**APPEL DE PROPOSITIONS**



**GUIDE DU CANDIDAT**



Transport  
Canada

Transports  
Canada

Canada

Produit par Transports Canada, novembre 2005

N° de catégorie : T52-1/1-2005F-PDF ISBN 0-662-70379-0

© Sa majesté la reine en chef du Canada (Transports Canada), 2005

Les renseignements contenus dans cette publication sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

**[http://www.tc.gc.ca/pol/fr/acg/acgd/ptim2005/menu\\_f.htm/](http://www.tc.gc.ca/pol/fr/acg/acgd/ptim2005/menu_f.htm/)**

## **Contexte**

### **Programme stratégique d'infrastructure routière du Canada**

Dans le Budget 2000, le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer l'économie et la qualité de vie des Canadiens en investissant jusqu'à 600 millions \$ dans l'infrastructure routière de l'ensemble du Canada. En avril 2001, on a annoncé la création du Programme stratégique d'infrastructure routière (PSIR). Le programme comporte deux volets : un volet d'une valeur de 500 millions \$ destiné à la construction routière, et un autre d'une valeur de 100 millions \$ destiné à l'intégration du réseau routier national. Ce dernier volet comprend 65 millions \$ pour l'amélioration des points de passage frontaliers, 30 millions \$ en vue du déploiement de systèmes de transport intelligents, et 5 millions \$ pour des initiatives de planification des transports et d'intégration modale (PTIM).

Transports Canada a lancé un premier appel d'offres pour les initiatives de PTIM en février 2004. Des 58 projets présentés, 17 ont été retenus, pour un montant total d'environ 2,2 millions \$.

Environ 1,0 millions \$ des fonds affectés aux initiatives de PTIM appuieront ce deuxième appel de propositions, selon la disponibilité des fonds et la qualité des propositions.

### **Initiatives de planification des transports et d'intégration modale**

Un des objectifs de la vision pour les transports du gouvernement du Canada consiste à intégrer davantage le réseau de transport.

Le réseau national de transport représente plus que la somme de ses parties; il comporte le raccordement et l'intégration de divers modes et administrations. Parmi les préoccupations croissantes relatives au coût total des transports, les Canadiens sont de plus en plus conscients qu'un réseau de transport viable et efficace contribue d'une manière importante à la réussite du Canada, à titre de partenaire commercial compétitif.

Des chaînes logistiques intégrées ayant une portée mondiale se font de plus en plus concurrence. Le transport intermodal exige l'intégration complète des connexions physiques et électroniques entre les systèmes modaux, afin d'accroître l'efficacité de ces derniers et de réduire le temps et les coûts totaux sur le plan de la logistique. De nouvelles technologies, l'amélioration de l'infrastructure conventionnelle de même que l'harmonisation de la réglementation seront d'importants facteurs dont il faudra tenir compte pour la conception de systèmes et la gestion des demandes qui seront imposées à l'infrastructure des transports de demain.

De plus, la concurrence entre les pays repose sur la qualité des choix de ces derniers en termes d'investissements stratégiques. Afin d'avoir un réseau de transport intégré, il faut que les besoins en matière de transports soient examinés d'un point de vue stratégique et axé sur l'ensemble du réseau.

On doit aussi mener des études de planification et de faisabilité afin que ces besoins soient évalués convenablement selon une optique multimodale. La planification des transports nécessite des périodes de gestation prolongées ainsi qu'une approche axée sur la collaboration des nombreux intervenants.

Le gouvernement du Canada favorise l'élaboration d'approches novatrices à l'égard des questions touchant les transports afin de stimuler l'efficacité et l'intégrité de l'ensemble du réseau de transport et d'en assurer la viabilité. En appuyant le développement de connaissances spécialisées et les recherches liées aux transports dans les secteurs public et privé et les milieux universitaires, Transports Canada est en mesure de favoriser l'innovation essentielle qui permettra d'adapter le réseau de transport canadien aux défis de demain.

Transports Canada est heureux d'annoncer un deuxième appel de propositions axé sur des initiatives qui favoriseront l'intégration des modes et la planification des transports dans les corridors commerciaux. Ces initiatives peuvent prendre la forme de projets de recherche théorique ou de projets appliqués en matière de transports.

- **Les initiatives de PTIM sont présentées plus en détail à l'Appendice I.**

Les renseignements suivants guideront les candidats en ce qui a trait à la préparation de leurs demandes de financement dans le cadre du présent appel de propositions.

## **Objectifs**

Les initiatives devront respecter au moins un des objectifs suivants :

- Appuyer le commerce, le tourisme et la circulation dans des corridors intégrés de transport de surface;
- Accroître l'intégration et améliorer les correspondances entre les moyens de transport, à l'aide d'initiatives axées sur l'infrastructure et sur la technologie;
- Accroître la mobilité, la sécurité, la sûreté et l'efficacité des transports pour les usagers privés, publics et commerciaux du réseau;
- Promouvoir l'intégration des principes relatifs au transport durable dans les décisions touchant les transports;
- Améliorer la collecte de données afin d'accroître l'efficacité de la planification des politiques et de la gestion opérationnelle.

## **Admissibilité**

### **Candidats admissibles**

Les provinces, les territoires, les municipalités, les Premières nations, les organismes sans but lucratif enregistrés, les entreprises privées ainsi que les administrations et organismes publics ou privés de transport sont des bénéficiaires admissibles, tout comme les membres des milieux universitaires établis au Canada, y compris les étudiants de premier et de deuxième cycle qui participent à des projets de recherche en matière de transports au sein d'une université ou d'un collège du Canada ou d'un centre affilié de recherche universitaire.

Les partenariats entre deux ou plusieurs de ces entités sont encouragés.

Pour être admissibles à un financement, les demandes devront parvenir à Transports Canada au plus tard à 15 h, heure d'Ottawa, le 1<sup>er</sup> février 2006.

### **Initiatives admissibles**

Voici des exemples d'initiatives admissibles dans le cadre du présent appel de propositions :

- Études et projets de planification et de faisabilité (sauf pour le transport en commun);
- Projets d'infrastructures et de technologies permettant d'améliorer les correspondances entre les modes ou d'accroître l'intégration modale;
- Initiatives qui facilitent les partenariats entre les modes de transport ou les partenariats réciproques entre les modes et les transporteurs;
- Projets de recherche permettant de mieux comprendre le transport multimodal;
- Élaboration et diffusion d'outils de gestion de l'information;
- Approches novatrices à l'égard du transport aux points intermodaux et de transbordement le long des corridors commerciaux, pour la dispersion des personnes ou de la marchandise, notamment dans les ports, les aéroports et les gares ferroviaires;
- Élaboration, diffusion et mise en œuvre de systèmes de gestion des actifs, de la marchandise et de la demande de trafic;
- Approches novatrices à l'égard du transport de marchandise et de produits dans les régions rurales et du Nord, qui entraînent une utilisation plus efficace des options possibles en matière de transport;
- Études sur les parcours relatifs au transport de marchandise, les relations avec les modèles d'aménagement du territoire et les stratégies visant à accroître le rendement environnemental;
- Études sur la technologie et les systèmes de transactions virtuelles et de commerce électronique dans le domaine des transports.

## Initiatives non admissibles

- Études de faisabilité relatives au transport en commun (p. ex. voies réservées aux autobus par rapport au rail léger);
- Recherche et développement en matière de systèmes de transport intelligents.

## Coûts, frais et dépenses admissibles

Seuls les coûts, les frais et les dépenses directement liés à la mise en œuvre d'une initiative approuvée sont admissibles au financement de Transports Canada.

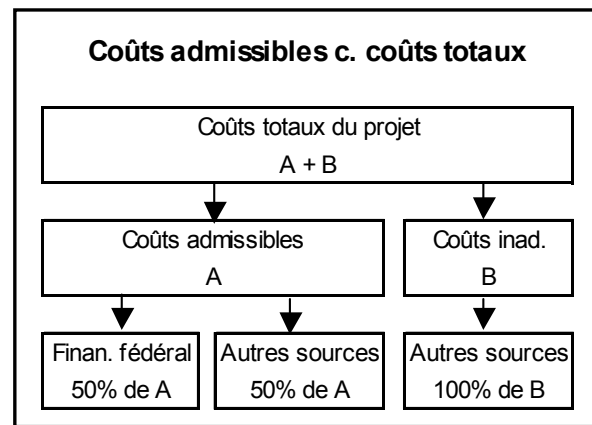
## Coûts, frais et dépenses non admissibles

Certains coûts ne sont pas admissibles au financement, ce qui veut dire qu'ils ne seront pas pris en considération lors du calcul des coûts totaux admissibles du projet. Il s'agit des coûts suivants :

- les frais engagés avant l'approbation d'une demande par Transports Canada et après la date d'achèvement;
- les coûts afférents à l'élaboration d'une proposition;
- les coûts d'achat de terrains, les coûts immobiliers et autres coûts connexes, les frais de financement et les paiements d'intérêt sur les prêts;
- les frais de location d'un terrain, de bâtiments, d'équipements et d'autres installations;
- la taxe de vente provinciale et la taxe sur les produits et services, à l'égard desquelles le candidat ou un tiers est admissible à un remboursement ou à une remise, ainsi que tous les autres frais qui donnent droit à un remboursement;
- les frais partagés en vertu d'autres lois ou programmes fédéraux;
- les frais juridiques.

## Financement

Puisque le Programme stratégique d'infrastructure routière (PSIR) vise à promouvoir le partenariat, il est fondé sur un mécanisme d'accord de contribution. Le financement de toutes les sources fédérales est limité à une contribution maximale représentant 50 % des coûts admissibles totaux d'une initiative donnée. Dans le cadre du présent appel de propositions, la contribution maximale de Transports Canada s'élève à 150 000 \$, sauf en ce qui concerne la contribution destinée aux entreprises privées, qui est restreinte à 100 000 \$.



Les candidats peuvent financer leur contribution individuellement ou en partenariat. Les demandes doivent être accompagnées de lettres d'intention provenant de chacun des collaborateurs qui fourniront une aide financière ou un appui non financier. Il est possible que Transport Canada communique avec les collaborateurs pour obtenir des clarifications pendant le processus d'examen.

Toutes les initiatives devront être parachevées au plus tard le 31 octobre 2008.

### **Contribution non financière**

Les contributions non financières sous forme de produits et de services sont admissibles dans le cadre de la contribution de contrepartie des candidats, à la condition qu'elles soient admissibles et essentielles à la réussite des projets (et que les candidats soient autrement obligés d'acheter et de payer les produits et les services).

Les contributions non financières ne peuvent dépasser quarante pour cent (40 %) de la contribution de contrepartie du candidat, toutes sources confondues.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des contributions non financières, consultez l'annexe B « Renseignements financiers ».

### **Accord de contribution**

Un accord de contribution avec le gouvernement du Canada sera envoyé aux candidats choisis. L'accord fournit décrit en détails les exigences en matière de financement et de rapports d'activité, les autres conditions et modalités précises de la contribution, ainsi que les obligations et responsabilités respectives du bénéficiaire et du gouvernement fédéral.

L'accord de contribution comprend un Protocole de communication. Ce dernier fournit les exigences pour les activités de communication conjointes, tels les produits d'information publique, les communiqués de presse, les annonces publiques, les autres événements conjoints et les langues officielles. Les coûts associés à ces activités sont admissibles et doivent être inclus dans le budget proposé.

Les coûts ne sont admissibles en vertu de la définition que s'ils sont engagés après que le ministre des Transports ait annoncé les candidats retenus. Aucun paiement ne sera versé au candidat avant qu'un accord de contribution soit signé.

### **Paiements anticipés**

Les paiements sont généralement effectués après que les coûts auront été engagés. Cependant, si le besoin est justifié, on peut autoriser le versement de paiements anticipés pendant l'exécution du projet, selon les conditions établies dans l'accord de contribution conclu avec les candidats choisis.

## **Méthode d'évaluation des demandes**

Un comité d'examen évaluera les demandes en fonction des critères définis à l'Appendice 1.

Des membres du secteur privé et/ou d'autres organismes du secteur public peuvent être invités à participer au processus d'examen, au besoin. Transports Canada traitera les renseignements fournis dans les demandes selon les dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information* (pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces lois, consultez le site <http://www.canada.justice.gc.ca/>).

Les demandes reçues au plus tard à la date d'échéance se feront concurrence dans l'obtention des fonds affectés en vertu du présent appel de propositions. L'évaluation des demandes débutera seulement après la date d'échéance. Transports Canada se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une ou l'ensemble des propositions reçues.

Durant le processus d'examen, il se peut que Transports Canada communique avec les candidats et leurs collaborateurs afin de leur demander des précisions, de présenter de la documentation à l'appui ou d'adapter leur proposition.

## **Processus d'approbation**

Le comité d'examen soumettra ses recommandations au ministre des Transports. La décision finale des candidats choisis sera prise par le Ministre en fonction de la disponibilité des fonds et de la qualité des propositions.



## Documentation requise

Les demandes doivent comporter les éléments suivants :

**Formulaire de demande** Vous trouverez ci-joint un formulaire de demande. Celui-ci est également accessible sur le site Web de Transports Canada, à l'adresse [http://www.tc.gc.ca/pol/fr/acg/acgd/ptim2005/menu\\_f.htm/](http://www.tc.gc.ca/pol/fr/acg/acgd/ptim2005/menu_f.htm/).

- ❑ **Renseignements détaillés** Veuillez présenter les renseignements détaillés selon les critères d'évaluation énoncés à l'appendice 1. Outre le formulaire de demande, la demande ne doit pas dépasser 30 pages, y compris les pièces jointes, et doit être rédigée en utilisant une police de caractères normalisée et d'une taille minimale de 10 points. Elle doit aussi comprendre les éléments suivants et respecter la structure énoncée ci-dessous.

### 1. Page couverture

### 2. Résumé du projet (maximum de 2 pages)

- Exposez brièvement la situation actuelle du secteur des transports visé par l'initiative et donnez un aperçu clair et concis de la manière dont les travaux prévus permettront de prendre des mesures créatives à l'égard des lacunes ou des possibilités d'amélioration ou d'innovation au sein du secteur.

### 3. Proposition complète (maximum de 25 pages)

- *Besoins et objectifs.* Énoncez clairement la nécessité d'un tel projet, les objectifs des travaux proposés, les résultats escomptés, ainsi que les avantages susceptibles d'en découler.
- *Plan opérationnel et activités.* Décrivez la manière dont le projet permettra de réaliser les objectifs; démontrez aussi la pertinence des étapes et des procédures prévues. Établissez un calendrier d'exécution et de livraison et définissez un ensemble de tâches et de produits livrables précis. Démontrez comment les activités seront mesurées aux fins de succès et comment elles seront évaluées (consultez l'annexe A).
- *Description des possibilités d'application future de l'initiative.* Décrivez la manière dont les résultats de l'initiative pourraient être développés ou exploités davantage sur le plan commercial.
- *Composition de l'équipe de projet.* Précisez le nom du gestionnaire qui sera affecté au projet de même que son expérience, sa formation scolaire et ses compétences. Joignez son curriculum vitæ. *Précisez les rôles des étudiants de premier ou de deuxième cycle au projet de recherche (cette exigence se limite aux auteurs de projets de recherche).*

#### 4. Annexes

Des renseignements supplémentaires doivent être fournis dans des annexes distinctes :

- **Annexe A – Renseignements relatifs au rendement.** Le plan opérationnel mentionné ci-dessus doit contenir des renseignements relatifs au rendement afin de permettre d'évaluer l'efficacité de l'initiative et l'appel de propositions d'un point de vue global. Vous trouverez un modèle proposé relativement aux indicateurs de rendement à l'Annexe A.
- **Annexe B – Renseignements financiers.** Pour connaître les exigences détaillées, consultez l'Annexe B.

### Marche à suivre pour présenter une demande

Remplissez le formulaire de demande ainsi que trois exemplaires du formulaire de renseignements détaillés (original, non relié), en français ou en anglais, et présentez le dossier à Transports Canada.

Envoyez la demande, par la poste ou par service de messagerie, à :

Raymond Sabourin  
Politique en matière de routes et de frontières (ACGD)  
Transports Canada  
330, rue Sparks  
Place de Ville, Tour C, 27<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0N5

Les demandes devront parvenir à Transports Canada au plus tard à 15h, heure d'Ottawa, le 1<sup>er</sup> février 2006.

Un accusé de réception vous sera envoyé, par la poste ou par courriel.

### Exigences en matière de rapports

Les candidats dont l'initiative sera approuvée devront présenter trois types de rapports :

1. **Rapports d'activité :** Les bénéficiaires devront présenter des rapports d'activité faisant état des progrès réalisés à des intervalles établis, selon le type d'initiative et tel que spécifié dans l'accord de contribution.
2. **Rapports financiers :** Les bénéficiaires devront présenter des demandes de remboursement des coûts admissibles à des intervalles précis, selon le type d'initiative et tel que spécifié dans l'accord de contribution.

- 3. Rapport d'évaluation :** À l'achèvement de l'initiative, on exigera un rapport d'évaluation qui comportera une évaluation brève et concise des objectifs réalisés, des résultats obtenus ainsi que des leçons tirées. Une retenue de 10 % de la contribution fédérale sera levée, sous réserve de la réception d'un rapport d'évaluation satisfaisant. À mesure que les évaluations seront disponibles, elles pourraient être résumées et publiées par Transports Canada afin de servir de guides en vue d'activités ultérieures et de contribuer à l'évaluation de l'efficacité globale des initiatives.

## **Propriété intellectuelle**

Toute propriété intellectuelle résultant du travail effectué demeurera un actif du bénéficiaire. Néanmoins, en soumettant sa proposition, le bénéficiaire déclare qu'il autorise Transports Canada à résumer et à diffuser, sur le site Web de Transports Canada et sur papier, les résultats non sensibles des travaux d'un point de vue commercial pour une utilisation future à titre d'information destinée au secteur des transports et comme matériel d'orientation dans le cadre d'activités mises en œuvre dans ce secteur.

Les bénéficiaires conviendront que Transports Canada peut utiliser l'ensemble du matériel et des renseignements élaborés en vertu des conditions de l'accord conclu avec eux, pendant et après la durée de l'accord.

## **Pour de plus amples renseignements**

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent appel de propositions, composez le (613) 998-3958 ou écrivez à l'adresse de courriel [TPIM-PTIM@tc.gc.ca](mailto:TPIM-PTIM@tc.gc.ca).

**Annexe A**  
**Modèle proposé relativement aux indicateurs de rendement**  
**Tableau de planification**

Définissez clairement les objectifs de votre initiative, les activités, et les indicateurs de rendement connexes qui permettront de déterminer si les objectifs ont été réalisés.

L'exemple suivant illustre ces concepts – objectifs, activités et indicateurs susceptibles de s'appliquer à l'infrastructure et aux technologies qui améliorent les correspondances entre les modes de transport et l'intégration modale – à titre d'information.

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Indicateurs de rendement</b> (par objectif)
1. Assurer l'efficacité opérationnelle aux points de transbordement	1.1. Construire une aire de transbordement  1.2. Élaborer un système d'établissement d'horaires	Réduction du temps de transbordement de X minutes; amélioration de l'établissement d'horaires (amélioration de X % sur le plan de la ponctualité du ramassage)
2. Réduire la congestion des voies municipales	2.1. Construire une aire de transbordement	Réduction de X % des émissions; réduction des files d'attente sur les voies municipales (longueur et fréquence)
3. Faire participer les membres du secteur industriel	3.1 Mener des activités visant à promouvoir l'utilisation de l'aire de transbordement et le nouveau système d'établissement d'horaires	Nombre d'intervenants qui utilisent le système d'établissement d'horaires
<b>Risques possibles</b>		<b>Méthode de gestion des risques</b>
<b>Risques externes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des intervenants.</li> <li>• Retards relatifs à la construction.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discussions préliminaires avec les intervenants, avant la mise en œuvre des travaux.</li> <li>• Incitatif à l'intention de l'entrepreneur, axé sur le respect des échéances.</li> </ul>
<b>Risques internes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de ressources humaines.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage des fichiers entre les employés.</li> </ul>

## **Annexe B**

### **Renseignements financiers**

Les propositions doivent contenir les éléments financiers suivants :

- Une estimation des coûts totaux admissibles du projet et un budget de fonctionnement;
- Une prévision relative à l'affectation des fonds (salaires, experts-conseils, fournitures et matériel, autres dépenses, notamment les frais de déplacement et les frais administratifs et généraux, les frais de rapport, les communications ainsi que tous les autres frais);
- La ventilation trimestrielle des coûts totaux et admissibles, par exercice;
- La liste des collaborateurs qui fournissent une aide financière ou un appui non financier;
- En ce qui concerne le candidat, le montant du soutien confirmé et la proportion représentée par la contribution en espèces et par la contribution non financière;
- Le montant du soutien confirmé provenant de chaque collaborateur, de même que la proportion représentée par la contribution en espèces et par la contribution non financière.

Les renseignements financiers doivent être accompagnés de lettres d'intention provenant de chacun des collaborateurs qui fourniront une aide financière ou un appui non financier. Les lettres doivent comporter une déclaration d'intérêt à l'égard de l'initiative, de même que la description de la nature, de l'étendue de l'aide, de la source et de la valeur des contributions non financières. Durant le processus d'examen, il est possible de communiquer avec les collaborateurs pour obtenir des clarifications, si nécessaire. Les candidats choisis disposeront de trois mois pour obtenir une confirmation auprès de leurs collaborateurs, lorsque leur projet aura été approuvé. Aucun paiement ne sera versé aux bénéficiaires avant la réception des lettres.

Les contributions non financières, sous réserve de leur approbation, peuvent comporter des actifs non financiers, notamment des terrains, des immeubles, de l'équipement, l'utilisation d'installations, de la main-d'œuvre et des produits fournis par le candidat ou par ses collaborateurs.

Les contributions non financières seront évaluées en fonction de leur juste valeur ou au coût – le moindre des deux montants prévalant – à la date de la contribution. La juste valeur est estimée selon la valeur marchande ou la valeur d'expertise. En ce qui concerne le matériel ou les services qui font l'objet d'une contribution et qui sont normalement achetés, la juste valeur serait déterminée relativement à du matériel ou à des services semblables.

Aucun bénéfice pour le candidat ou pour ses collaborateurs ne sera pris en compte ou autorisé lorsqu'on estimera ou déterminera la juste valeur ou le coût d'un élément non financier de la contribution de contrepartie des candidats.

Une contribution de contrepartie peut comporter un élément non financier uniquement si a) le candidat a prouvé que la juste valeur ou le coût de l'élément a été raisonnablement estimé ou déterminé et si b) la nature, l'étendue, la source et la valeur de l'élément ont été approuvées par Transports Canada, en même temps que le projet.

**APPENDICE I**  
**Critères d'évaluation**

Afin d'être admissibles à un financement, les projets présentés en vertu du présent appel de propositions doivent viser un besoin ou un problème défini dans le secteur de l'intégration modale et/ou de la planification des transports le long de corridors commerciaux, et être conformes à au moins une des orientations stratégiques de Transports Canada dans cinq secteurs clés :

- Établir des cadres pour assurer l'efficacité du marché du secteur des transports;
- Gérer l'infrastructure de transport et y investir;
- Réduire l'impact environnemental négatif du transport;
- Accroître la sécurité et la sûreté;
- Encourager l'innovation et le développement des compétences.

**Critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation qui seront utilisés par le comité d'examen sont décrits dans le tableau suivant. Les critères sont divisés en deux parties, et la pondération de chaque partie est indiquée. Les propositions doivent obtenir une note de 60 % dans chaque partie pour être admissible à un financement.

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>Partie 1</b>	<b>65</b>
Améliorer l'intégration modale et les correspondances entre les modes.	35
Promouvoir l'adoption d'une approche novatrice à l'égard du besoin ou du problème défini, c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre appui sur les approches ou les initiatives existantes, et non pas les répéter;</li> <li>• Fournir une approche novatrice et créative à l'égard de la promotion et de la réalisation de l'intégration modale.</li> </ul>	20
Promouvoir l'accroissement des partenariats intermodaux en tentant d'obtenir des contributions financières et non financières de partenaires des secteurs publics et/ou privé.	10
<b>Partie 2</b>	<b>35</b>
Accroître les options en matière d'accessibilité et de mobilité pour les déplacements des personnes et de la marchandise.	15
Promouvoir l'intégration des principes de transport durable aux décisions en matière de transport.	10
Accroître la sécurité et la sûreté du réseau de transport, pour les usagers privés, publics, et commerciaux du réseau.	10

En plus des critères ci-dessus, Transports Canada évaluera les projets en fonction des éléments suivants :

- **Méthode proposée**, p. ex. respect d'au moins un objectif du programme (voir page 2); indicateurs de rendement mesurables qui montrent si les objectifs ont été respectés.
- **Qualités et expérience de l'équipe**, p.ex. qualités/connaissances/expérience antérieure des membres de l'équipe; réussites antérieures dans le cadre de projets d'envergure similaire; compétences prouvées en matière de gestion de projets.
- **Gestion de projet**, p.ex. organisation du projet; définition des tâches; établissement du calendrier; gestion du temps du personnel.
- **Analyse des coûts-avantages et des risques**, p.ex. voir si les avantages escomptés respectent les fonds demandés, si les risques définis pour le projet sont complets et réalistes, et si les renseignements relatifs à leurs probabilités et répercussions sont inclus.
- **Qualité de la proposition**, p.ex. voir si la proposition est claire et compréhensible; faire preuve de confiance quant à la rigueur et à la qualité du travail qui doit être réalisé; éviter les manques au niveau de la logique et de la complétude.
- **Pertinence de la proposition**, p.ex. pertinence de la proposition dans le cadre de la réalité actuelle du réseau canadien de transport; la proposition énonce clairement la façon dont les objectifs de la proposition définissent et traitent un besoin ou un problème; la proposition évite de répéter un travail semblable déjà réalisé.
- **Faisabilité de la proposition**, p.ex. la proposition peut être réalisée à l'aide des ressources énoncées, selon les délais prévus et malgré le travail à faire.



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

<b>Partie A — Renseignements concernant le candidat</b>
1. Dénomination sociale complète de l'organisme
2. Adresse postale (y compris le numéro de téléphone et, le cas échéant, le numéro de télécopieur et l'adresse de courriel)
3. Mandat de l'organisme
4. Produits et/ou services offerts par l'organisme
5. Année de fondation de l'organisme
6. Numéro d'inscription pour fin d'imposition fédérale
7. Nom, titre et adresse du chef de projet
8. Nom, titre et adresse du trésorier de projet
<b>Partie B — Renseignements concernant l'initiative</b>
1. Description de l'initiative (maximum de 40 mots)
2. Durée de l'initiative De : _____ à : _____
3. Joignez à votre demande des renseignements détaillés (maximum de 30 pages). Présentez l'information selon les critères d'évaluation énoncés à la page 13 du Guide du candidat et les critères concernant le format précisés à la page 7.)

**Partie C — Budget**

1. Financement total (Une ventilation détaillée est également requise.)

- a) coûts totaux \_\_\_\_\_
- b) fonds totaux obtenus \_\_\_\_\_
- c) montant total demandé en vertu du présent appel de propositions \_\_\_\_\_

2. Si vous avez présenté une demande de financement auprès d'autres sources, précisez le montant que ces dernières verseront à l'initiative, et si le montant a été reçu ou s'il est prévu. Veuillez joindre des lettres d'engagement.

Source : _____	Espèces : _____	Non fin. : _____	Confirmé : O / N
Source : _____	Espèces : _____	Non fin. : _____	Confirmé : O / N
Source : _____	Espèces : _____	Non fin. : _____	Confirmé : O / N
Source : _____	Espèces : _____	Non fin. : _____	Confirmé : O / N

**Partie D — Conflit d'intérêts**

Conformément au *Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat* ou du *Code de Valeurs et d'éthique de la fonction publique*, veuillez répondre aux questions suivantes afin de confirmer que la proposition ne profite pas directement à d'anciens titulaires de charge publique :

1. Comptez-vous, parmi les effectifs de votre exploitation ou de votre établissement, un ancien titulaire de charge publique ayant quitté le gouvernement fédéral au cours des 12 derniers mois?
2. Votre entreprise compte-t-elle, à titre d'intervenant, un ancien titulaire de charge publique ayant quitté le gouvernement fédéral au cours des 12 derniers mois?
3. Si vous avez répondu par l'affirmative à la question n° 1 ou n° 2, s'agissait-il d'un titulaire de charge publique de niveau cadre?
4. Si vous avez répondu par l'affirmative à la question n° 3, veuillez demander à l'employé ou à l'intervenant de communiquer avec son ancien ministère pour obtenir une confirmation écrite attestant qu'il respecte les dispositions touchant l'après-mandat du *Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat*. Cette confirmation doit être fournie à la Direction de la politique en matière de routes et de frontières de Transports Canada, avant qu'un accord de contribution soit signé par des représentants de Transports Canada.

**Part E — Propriété intellectuelle**

Toute propriété intellectuelle résultant du travail effectué demeurera un actif du bénéficiaire les résultats non sensibles des travaux d'un point de vue commercial. Néanmoins, en soumettant sa proposition, le bénéficiaire déclare qu'il autorise Transports Canada à résumer et à diffuser, sur le site Web de Transports Canada et sur papier, les résultats non sensibles des travaux d'un point de vue commercial, pour une utilisation future à titre d'information destinée au secteur des transports et comme matériel d'orientation dans le cadre d'activités mises en œuvre dans ce secteur.

Les bénéficiaires conviendront que Transports Canada peut utiliser l'ensemble du matériel et des renseignements élaborés en vertu des conditions de l'accord conclu avec eux, pendant et après la durée de l'accord.

**Partie F — Déclaration du candidat**

Nous, soussignés, confirmons par les présentes ce qui suit :

- Tous les renseignements destinés à appuyer la présente demande de financement sont réels et complets.
- Si le financement demandé est approuvé, les fonds seront affectés uniquement à l'initiative et aux activités définies dans la présente demande.
- Nous nous engageons à présenter une évaluation après l'achèvement du projet et avant la levée d'une retenue de 10 %.
- Nous autorisons Transports Canada à effectuer les vérifications de crédit et d'autres enquêtes nécessaires pour appuyer la présente demande.

Signature : _____	Signature : _____
Nom ( <i>lettres moulées</i> ) : _____	Nom ( <i>lettres moulées</i> ) : _____
Titre de poste : _____	Titre de poste : _____
Date : _____	Date : _____